



DOCUMENT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE
INFORMATIONS A COMPLÉTER ET A RENVOYER ACCOMPAGNÉES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

DOSSIER DE PARRAINAGE CIVIL

de :

BARRER LES MENTIONS INUTILES		
Nombre de personnes présentes à la cérémonie		
Y a t-il des personnes à mobilité réduite dans l'incapacité de monter les étages ?	OUI	NON
Si OUI, la cérémonie se déroulera dans la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville		
Conformément au planning annuel c'est M. (à définir) Conseiller municipal qui célébrera le parrainage. Souhaitez-vous le, la rencontrer au préalable	OUI	NON
Demande d'un autre élu que celui prévu au planning	M.	

L'horaire prévu de la cérémonie doit être respecté. En cas de retard, le parrainage suivant sera célébré en priorité.

L'Hôtel de Ville est un monument historique classé. Pour son entretien, il est interdit de jeter du riz, des fleurs, des confettis, des mégots ou autres dans la salle des mariages ainsi que dans les escaliers, dans la Cour d'honneur et sous le porche.

Merci de votre compréhension ainsi que de le signaler à vos invités.